**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine

**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz

**Band:** 5 (1910)

Heft: 7

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

173, Soleure, 99; Fribourg. 24; Angleterre, 354; membres annoncés directement auprès du comité central. 474.

Comme corollaire de la lecture des comptes, le comité propose que les commissaires vérificateurs du dernier exercice soient réélus. Adopté.

Après que M. de Schaller a donné connaissance, au milieu des bravos de l'assemblée, de l'invitation adressée par la population de Guin, on passe aux propositions individuelles.

M. Rollier, de Berne, formule un desideratum qui rencontre d'emblée les faveurs de l'assistance. Il rappelle que le canton de Berne possède un article de loi instituant en quelque sorte la servitude de beauté, c'est-à-dire permettant à l'Etat et aux communes d'empêcher la vente ou la destruction d'un objet qu'ils estiment devoir faire partie, en raison de sa beauté, du domaine national. M. Rollier estime que tous les cantons, à l'occasion de l'introduction du code civil suisse, suivent l'exemple de Berne.

M. Raymond de Girard appuie énergiquement la proposition de M. Rollier. La prescription légale qui vient d'être introduite à Berne est une nécessité absolue. L'ungence en a été démontrée notamment au congrès pour la protection des monuments historiques, tenu l'an dernier à Paris et dans lequel M. de Girard représentait le «Heimatschutz». M. de Montenach devait présenter à ce congrès un rapport dont la conclusion visait au même but que l'article de loi récemment adopté par les Bernois.

La question est renvoyée à l'assemblée générale, ainsi qu'une autre proposition de M. Rollier, demandant au comité central de fixer les grandes lignes du projet de participation de la Ligue pour la défense de la Suisse pittoresque à la future exposition de Berne.

M. de Montenach donne encore un bref canevas de sa conférence du lendemain, puis nos hôtes se rendent à la collégiale, où les enchantent à la fois les accords majestueux de l'orgue et les admirables vitraux de Mehoffer.

Un après-midi si bien rempli avait aiguisé les appétits et délié es langues. Aussi fit-on honneur à l'excellent dîner de la TêteNoire. La réception que M. et M<sup>me</sup> de Montenach offrirent à la fin de

cette journée aux amis de la Suisse pittoresque fut on ne peut plus réussie. Dans ce foyer, où une vision d'art continuelle caresse le regard, les fidèles du «Heimatschutz» se connurent mieux et comprirent, d'une manière plus parfaite, la beauté de leur croisade.

L'assemblée générale.

Le soleil, qui avait boudé nos visiteurs samedi soir, leur ménagea hier matin un ciel idéal, qui leur permit de faire, en compa-

gnie de membres de la section de Fribourg, de charmantes promenades dans notre vieille ville.

A 10 ½ h., une agréable surprise attendait nos hôtes sur le perron de l'Hôtel de-Ville: tout un essaim de fillettes et d'écoliers, revêtus des anciens costumes du canton de Fribourg, étaient rangés le long du Ígrand escalier, et d'un geste gracieux, offraient des roses aux arrivants. Puis grands et petits — en tout près de deux cents personnes — pénétrèrent dans la salle du Grand Conseil, où M. de Montenach donna sa conférence sur l'esthétique au village.

Remarqué dans l'assistance Monseigneur Esseiva. R<sup>me</sup> Prévôt; MM. les conseillers d'Etat Python et Louis Weck, plusieurs professeurs de l'Université et de nombreuses dames.

Nous publierons prochainement les magnifiques pages où M. de Montenach mit tout son cœur et tout son amour pour la terre fribourgeoise.

A maintes reprises, les applaudissements interrompirent le conférencier, et lorsqu'il eut fini de parler, l'assistance lui fit une longue acclamation.

M. le D<sup>r</sup> Bovet, professeur à l'Université de Zurich, déclare ensuite ouverte la quatrième assemblée générale de la Ligue pour la défense de la Suisse pittoresque. Il dit les regrets de tous de ne pouvoir saluer à Fribourg le président central, M. le D<sup>r</sup> Burckhardt-Finsler, le grand patriote qui a guidé avec tant de prudence et de dévouement les premiers pas du «Heimatschutz». Il complimente M. et M<sup>me</sup> de Montenach, dont la gracieuse hospitalité a été le prélude de cette belle journée de dimanche.

M. Bovet salue en M. de Montenach un précurseur de la Ligue

